



**PRÉFÈTE  
DE LA CREUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°23-2021-077

PUBLIÉ LE 27 MAI 2021

# Sommaire

## **DDT de la Creuse / SG**

23-2021-05-20-00002 - Arrêté de subdélégation de signature du DDT en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)

Page 3

DDT de la Creuse

23-2021-05-20-00002

Arrêté de subdélégation de signature du DDT en  
matière d'ordonnancement secondaire

**Subdélégation de signature du  
Directeur Départemental des Territoires de la Creuse  
en matière d'ordonnancement secondaire**

**ARRETE n° AP21010 du 20 mai 2021**

Le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse

**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée ;

**VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté ministériel du 27 septembre 2019 nommant M. Pierre Schwartz, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de la Creuse à compter du 14 octobre 2019 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 23-2021-05-03-00010 du 3 mai 2021 de la préfète de la Creuse donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Pierre Schwartz, directeur départemental des Territoires ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 23-2020-12-01-004 du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant constitution du secrétariat général commun de la Creuse ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 23-2021-03-03-001 du 3 mars 2021 de la préfète de la Creuse donnant délégation de signature à M. Fabien Faure, en sa qualité de directeur du secrétariat général commun départemental de la Creuse ;

**DECIDE**

**Article 1er :**

En application de l'article 2 de l'arrêté susvisé de la préfète de la Creuse donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer toute pièce pour l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur les budgets opérationnels des programmes signalés à l'article 1er et dans les conditions suivantes :

- |                             |   |
|-----------------------------|---|
| - Mme Pascale Gilli-Dunoyer | directrice adjointe, la totalité de l'article 1er                               |
| - M. Sylvain Rouet          | chef du service économie agricole (SEA)   |
| - M. Pascal Maréchal        | adjoint au chef du service économie agricole (SEA)                              |
| - M. Pierre Bontems         | chef du service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)             |
| - Mme Sylvie De Oliveira    | adjointe au chef du service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD) |

- M. Roger Ostermeyer                    chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
- Mme France Renaud                    adjointe au chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
- M. Fabien Faure                        directeur du secrétariat général commun

chacun pour le ou les budgets opérationnels des programmes précités dont il a la charge dans son domaine de compétences.

**Article 2 -**

Habilitation de validation est donnée aux agents désignés ci-après concernant les engagements juridiques relatifs aux BOP métiers :

- Jean-Luc Banda, assistant du chef du SERRE
- Corinne Darfeuille, chargée de mission auprès de la direction
- Valérie Villier, assistante du chef du SUHCD

**Article 3 -**

Habilitation de validation est donnée aux agents désignés dans l'annexe 1 afin de valider les ordres de mission et état de frais de déplacement dans Chorus DT.

**Article 4 -**

Les chefs de service sont autorisés à certifier conforme toutes pièces issues de la Direction Départementale des Territoires de la Creuse.

**Article 5 -**

Messieurs les chefs de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

A GUERET, le 20 mai 2021

Le directeur départemental  
des territoires

  
Pierre SCHWARTZ

## Habilitation de valideur hiérarchique niveau 1 dans Chorus DT

Chefs de bureau	Adjoints
Laurence SPINASSOU, SEA/BSD Olivier SENECHAL, SEA/BIMAD	Emmanuel CASTIN, SEA/BSD
Anne-Flore ALBIN, SERRE/BMA Myriam CAREIL-MOREAU, SERRE/BRS Étienne TISSIER, SERRE/BERMT	Laurent GOVAL, SERRE/BMA
Patrick MORVAN, SUHCD/BH Florence COLLERAIS, SUHCD/BUDS Muriel BERTHAULT, SUHCD/BCD Philippe VACHER, SUHCD/BP	Martine VACHER, SUHCD/BH Ariane AUBLE, SUHCD/BUDS Bruno PUYFOULHOUX, SUHCD/BCD
Sophie MORENO, cheffe de mission MCST	
Marie-Hélène RIBOULET, cheffe de mission MNCT	

